



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

Motion

Dépôt : Marco Schank au
nom de tous les groupes et
sensibilités politiques

19.01.2016

Heure d'actualité sur la sécurité des centrales
nucléaires belges

La Chambre des Députés,


- vu les motions adoptées par la Chambre des Députés en date du 7 avril 2011, du 5 mai 2011, du 1er février 2012 et du 27 mars 2012 au sujet de la centrale nucléaire de Cattenom ;
- rappelant que la centrale nucléaire de Tihange se situe à 65 km du Grand-Duché de Luxembourg et celle de Doel à moins de 200 km de la frontière luxembourgeoise ;
- constatant que les deux centrales nucléaires connaissent depuis leur entrée en service en 1975 de très nombreux incidents ;
- considérant que le risque associé aux installations nucléaires augmente avec l'âge d'exploitation ;
- rappelant qu'en août et en septembre 2012, des milliers de microfissures ont été découvertes sur les cuves du réacteur 3 de la centrale de Doel et du réacteur 2 de la centrale de Tihange ;
- rappelant que les deux réacteurs restaient ensuite à l'arrêt pour des analyses approfondies jusqu'au feu vert de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) pour le redémarrage en mai 2013 ;
- estimant que cette décision de redémarrage était prématurée au vu des résultats des analyses ultérieures nécessitant un nouvel arrêt complet des deux réacteurs à partir du 25 mars 2014 ;
- considérant que les doutes sur l'origine des microfissures et leur possible évolution future n'ont toujours pas pu être clarifiés avec certitude, mais que l'AFCN a pourtant donné une nouvelle fois son feu vert au redémarrage des deux réacteurs en novembre 2015 ;
- constatant que le réacteur Tihange 2 a été redémarré le 14 décembre 2015 et celui de Doel 3 le 20 décembre 2015 ;

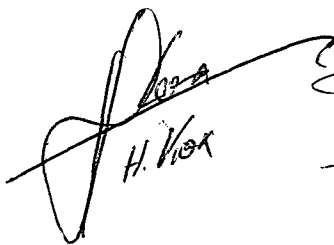
- constatant par ailleurs que de nouveaux incidents dans la partie non-nucléaire sont intervenus dans les deux réacteurs après leur redémarrage en décembre 2015 ;
- constatant que la loi modifiée belge du 31 janvier 2003 sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité fixe les dates de désactivation des différentes centrales de Tihange et de Doel entre 2023 et 2025 ;
- exprimant le refus catégorique de toute prolongation de la durée d'exploitation des centrales au-delà de 2023 respectivement 2025 ;
- estimant que face aux risques inhérents et indubitables du nucléaire, le redémarrage des deux réacteurs touchés par les microfissures après les multiples incidents était inacceptable et qu'il faudrait fermer immédiatement et définitivement ces deux réacteurs ;
- saluant qu'en date du 18 janvier 2016 le secrétaire d'État au Développement durable, Monsieur Camille Gira, et une délégation de la Chambre des députés ont rencontré le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur et la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable belges, Monsieur Jan Jambon et Madame Marie-Christine Marghem, pour un échange de vues à propos de la sûreté des réacteurs nucléaires de Tihange ;
- estimant que cette mission politique fait suite aux nombreux contacts bilatéraux lors desquels le Luxembourg a régulièrement fait part de ses préoccupations par rapport aux déficiences constatées dans les réacteurs belges et le danger que constituent ces centrales pour le Grand-Duché ;
- considérant que les réponses des responsables politiques belges n'ont pas été satisfaisantes notamment en ce qui concerne les garanties de sécurité des cuves des réacteurs précités et des centrales nucléaires en général;
- prenant acte que les responsables politiques belges ne sont pas d'accord d'avancer les dates de désactivation des centrales nucléaires;
- préoccupée du fait que le vieillissement des centrales nucléaires de Tihange et de Doel risque d'entraîner une multiplication d'incidents et de défaillances et augmenteront le risque d'accident nucléaire;
- rappelant que la position antinucléaire du gouvernement luxembourgeois trouve son fondement dans l'application du principe de précaution à l'égard du nucléaire, qui est une technologie vieille, chère, non-renouvelable et dont les dangers énormes sont non maîtrisables ;

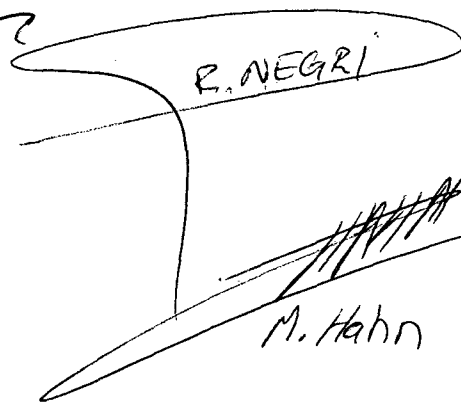
- convaincue qu'un grave accident nucléaire à proximité du Luxembourg aurait de lourdes conséquences pour notre population et serait une menace directe pour la souveraineté nationale voire l'existence du pays ;
- soutenant clairement la démarche du Gouvernement de porter plainte contre la décision de l'ancienne Commission européenne Barroso autorisant un régime de subventionnement public de l'énergie nucléaire s'étalant sur une durée de 35 ans extrêmement favorable afin de permettre la construction d'un nouveau réacteur au Royaume-Uni, estimant que ce subventionnement créera un très dangereux précédent menant éventuellement à une relance du développement du nucléaire en Europe;


invite le Gouvernement à

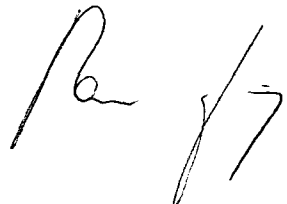
- intensifier l'échange d'informations dans le domaine du nucléaire entre le Grand-Duché du Luxembourg et le Royaume de Belgique, y compris concernant le développement d'alternatives au nucléaire ;
- continuer à intervenir avec insistance auprès du Gouvernement belge en concertation avec les responsables politiques du Gouvernement et des Länder allemands, à savoir ceux de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre ;
- continuer à appuyer la revendication d'une fermeture rapide des centrales nucléaires de Tihange et de Doel et plus particulièrement la fermeture immédiate des deux réacteurs présentant des milliers de microfissures ;
- poursuivre également les efforts, ensemble avec nos pays voisins, pour aboutir à une fermeture définitive des centrales nucléaires françaises de Cattenom, de Chooz et de Fessenheim et la sortie du nucléaire dans toute la Grande région.


R. SCHANK


H. Vior


R. NEGRI


J. WAGNER

GIBERGEN



M. Hahn